

République Démocratique du Congo

**Ministère de l'Emploi, du Travail et de la
Prévoyance Sociale (METPS)**



Feuille de Route 2013 pour la Protection Sociale

**Première ébauche d'un Plan de Développement de la
Protection Sociale pour toute la RDC (PDPS)**

**Groupe de Travail Inter-Ministériel de Planification de la Protection
Sociale**

**A l'initiative du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance
Sociale**

Mars 2013

	KABANGU				
28	MUSASA BUIDI TABITHA	INTERIEUR	ATB1	0812405667	tabithamusasa@yahoo.fr
29	Maurice ILUNGA	Min. Affaires Sociales	CD/ DEP Expert	0998828106	ilungamau@yahoo.fr
30	Daniel NDIBU MULEMBWE	FNPSS	DT	0819870824	danielndibu@yahoo.fr
31	FEZA- NYAMUMBA JOSE	METPS	CDU	0992799309	nipiwilly@yahoo.fr
32	MUSIMBA MUNKUTI NKUTISALALA	METPS	SGPS	0999997704	
33	Jaques IPONGA KUALELA	FP	DIR	0999066744	jaques_ipongo@yahoo.fr
34	BAMBEDI MUKISHI Augustin	Min. du Plan	CD	0998840857// 0814935239	augubambedi@yahoo.fr
35	Yollande KANPANY	MESP	CS	0825000101	
36	Dr Anatole MANGALA	METPS	Assistant Technique du SG à la PS	0997724197	mangalaanatole@yahoo.fr

Abréviations

AI	Assurance Individuelle
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APAM	Agence Provinciale d'Assurance Maladie
ANAM	Agence Nationale d'Assurance Maladie
CNPS	Comité National de la Protection Sociale
CNT	Conseil National du Travail
DAF	Direction Administrative et Financière
DEP	Direction Etudes et Planification
DP	Direction du Programme
FNPSS	Fonds National de Promotion et de Service Social
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
METPS	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
PDPS	Plan de Développement de la Protection Sociale
PNPS	Programme National d'Appui à la Protection Sociale
RDC	République Démocratique du Congo
SG	Secrétaire Général
SG/PS	Secrétaire Général / Prévoyance Sociale
UCL	Université Catholique de Louvain

Annexe 3 : Liste des participants aux travaux

N°	Noms et post noms	Institution	Grade	Téléphone	E-mail
1	Dr NYEMBO MASHAILA	METPS		0811905324	
2	KASHANGI CHIRUBA	METPS/SGPS	Directeur	0815261414	fkashangi@yahoo.fr
3	LISETTE KHONDE	Banque Mondiale	Spécialiste PS	0818145325	lkhonde@worldbank.org
4	Dr Paul KHOMBA	CORDAID	Coordonateur Projet RSS	+243997110866	Paul.khomba@cordaid.net
5	Jean MAVIVANA	FEC	DRH	0998515995	mavivanafn@yahoo.fr
6	Albert ETAKO MUKANDO	Min. FINANCES	CD	0998241920	albertetako@gmail.com
7	ISOMI BAWAMPENGE	Min Défense	LTCOL	0811920405	
8	Alain STOUFFS	METPS Cab	Exp Consultant	0815688708	
9	KELA MATANDA Francis	MIN/ FP/ SGA	Directeur	0998851006	f_matondo@yahoo.fr
10	Henri BOBUNDA	Min/ Jeunesse et Sport	Directeur	0815164726	hbobunda@yahoo.fr
11	Anne-Marie MAMBOMBE	CATISO	Présidente	0998136893	an_mambombe@yahoo.fr
12	NSAU LUNKENGA	PNPS	Chef de Projet	0895360093	emekadio@gmail.com
13	Georges BMS	PNPS	CP	0810009500	byeraqiijunior@yahoo.fr
14	Matthieu MUZAU WADIATA	PNPS	CP	0820115339	mattmuzan@hotmail.fr
15	Dr. NKANU MBIYAVANGA Marcel	PNPS	CP	0991669095	Nkanu.marcel@gmail.com
16	KABALU Jean Pierre	INSS	Directeur	0999931603	jkabalu@yahoo.fr
17	Marceline PALA	PNPS	CP	0810312665	marcelinepala@gmail.fr
18	Josée LUKUSU DJAMBA	METPS	Conseillère	0999064464	joselukusu@yahoo.fr
19	MWAMBALI ODEFROID	PNPS	CP	0810312665	gmwambali@yahoo.fr
20	MPOFIA MAYELE	INSS	CS	0819066063	
21	Purusi SADIKI	PNPS	Administrateur	0824588504	Purusi2020@yahoo.fr
22	BONTELA BOLINGA	PNPS	CP	0815035728	Bontelabolinga.je@gmail.com
23	MUDIAMDAMBU BONNY	SGPS/METPS	CB	0998868035	bonnymudiandambu@yahoo.fr
24	Dr Fabienne LADRIERE	ATCTB/DEP		0815872774	Fabien.ladriere@yahoo.fr
25	BALA BALA T.Amos	METPS	Directeur	0993384288	Bala1amos@yahoo.fr
26	MASASU LUFUTU Jean	METPS	Directeur	0813505270	jeanmasasu@hotmail.fr
27	KADIMA	METPS	CB	0823514318	Simon.kadima@yahoo.fr

Sommaire

Préface	6
Introduction	8
1.1. Contexte	8
1.2. Objectifs	8
1.3. Déroulement des travaux et méthodologie	8
1.4. Structures du rapport	9
1.5. Limites	10
2. Grands défis et enjeux de la protection sociale en RDC. Paysage d'ensemble	11
3. Ebauche d'un plan de développement de la protection sociale en RDC	16
3.1. Structure de l'ébauche de PDPS	17
3.2 Objectif général	18
3.3. Cinq grands piliers : première esquisse	18
Pilier 1 : Gouvernance efficace et éclairée de la protection sociale	19
Pilier 2 : Faisabilité des prestations et qualité des services de protection sociale	21
Pilier 3 : Financement durable des mesures de protection sociale	23
Pilier 4 : Recherche et développement en soutien à la décision et à l'innovation	25
Pilier 5 : Renforcement des capacités, développement des compétences	28

Annexe 2: Déroulement au jour le jour

Date	Activités
10/03/2013	Transfert Bruxelles vers Kinshasa, accueil à Kinshasa en soirée et installation
11/03/2013	10h00: Lancement de l'atelier. Plénière. 10h30 – 14h30: Identification collective des grands défis 16h00 – 18h30: Rédaction d'une note de synthèse de la première journée 18h30 – 20h00: Analyse de documentation 20h00 – 22h00: Rédaction du compte rendu des travaux de la journée
12/03/2013	10h00: Lancement de l'atelier avec le groupe restreint 10h30 – 11h30: Travaux de groupe 11h30 – 13h00: Restitution et analyses. Identification des grands domaines à planifier en plénière en valorisant les expériences et les priorités de chaque institution membre du groupe restreint. 14h00 – 16h00: Restitution, analyses (suite) et synthèse 17h00 – 19h00: Rédaction du compte rendu des travaux de la journée
13/03/2013	9h30 – 11h00: Identification des grands domaines à planifier en plénière en valorisant les expériences et les priorités de chaque institution membre du groupe restreint (suite). 11h00 – 13h00: Identification et formulation des grands piliers de la protection sociale 13h30 – 16h30: Travaux en groupes pour formuler un objectif spécifique, des résultats et des activités à chaque pilier (un pilier, un groupe de travail) 17h00 – 19h00: Rédaction du compte rendu des travaux de la journée
14/03/2013	9h30 – 12h30: Restitution et enrichissement en plénière des travaux de groupe 13h30 – 16h00: Formulation de la feuille de route 2013, identification des étapes 16h00 – 19h00: Mise en ordre et finalisation de la rédaction des piliers, des résultats à la lumière des travaux en plénière (petit groupe de travail) 20h00 – 23h00: Production des documents en vue de l'atelier de validation
15/03/2013	10h00 – 13h00: Atelier de validation des travaux : validation de la feuille de route et validation de l'ébauche du PDPS 13h30 – 16h00: Mise en ordre des notes et documents 16h00 – 17h00: Réunion de synthèse avec son Excellence le Ministre de l'ETPS 17h30 – 22h30: Production du rapport
16/03/2013	07h00 – 17h00: Production du rapport, formalités diverses 17h30: Transfert vers l'aéroport
17/03/2013	Fin de la mission de terrain

- S'assurer de la mise en place des recommandations des audits antérieurs au niveau du PNPS et présenter une analyse générale sur l'état d'avancement en termes de suivi de ces recommandations.
- Porter à l'attention du Ministre toute autre question qu'il jugera pertinente;

4.2 Sources d'informations disponibles et droites d'accès de l'auditeur

Une liste exhaustive décrivant la nature et l'emplacement de tous les dossiers afférents au PNPS sera transmise à l'auditeur par la Direction du PNPS dès le premier jour de l'audit.

L'auditeur aura un accès total et direct, à tout moment, à tous les dossiers et documents, ainsi qu'auprès de tous les membres du personnel du PNPS ainsi qu'au niveau des bénéficiaires des différents financements et services du PNPS.

V. LIEU DE TRAVAIL, DUREE DE LA MISSION.

Le travail va s'effectuer dans la ville de Kinshasa du 18 au 28 janvier 2013

Cette mission sera financée par un partenaire international du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

4. Esquisse d'une feuille de route de la protection sociale pour l'année 2013	30
4.1. Le Secrétariat Technique	30
4.2. Les 13 étapes du processus en 2013	30
Annexes	36
Annexe 1: Termes de référence	36
Annexe 2: Déroulement au jour le jour	41
Annexe 3 : Liste des participants aux travaux	42



Ministère de l'Emploi, du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre

PREFACE

Le volet « Protection Sociale » de la vision de la modernité prônée par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE constitue l'une des priorités assignées au Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, qui doit arriver à étendre la couverture de la protection sociale à l'ensemble de la population congolaise d'ici l'an 2025.

Ainsi, pour déterminer les principaux défis à relever ainsi que les enjeux de la protection sociale en République Démocratique du Congo et à la suite d'un audit du Programme National d'Appui à la Protection Sociale initié par le Gouvernement de la République, une équipe restreinte de près de 16 experts s'était réunie aux fins de confectionner une feuille de route stratégique du secteur qui servira de soubassement au Plan de Développement de la Protection Sociale, PDPS en sigle.

Ces travaux ont abouti à l'identification de plusieurs pistes de solution dont les grandes lignes sont consignées dans cette feuille de route.

Dans cette quête d'une couverture sociale pour l'ensemble de la population congolaise, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale compte sur la collaboration et l'engagement de toutes les parties impliquées, en l'occurrence la population, le pouvoir public ainsi que les partenaires techniques et financiers et ce, en étant convaincu que seule une approche intégrative et multisectorielle est à même de matérialiser la vision du Chef de l'Etat précédemment évoquée.

Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale s'engage de cette façon, à faire de la Protection sociale un levier de développement national en la rendant accessible à tous et en favorisant son extension à travers la consolidation de la mutualité.

Pour ce faire, il est important de monter des stratégies appropriées en la matière, lesquelles stratégies serviront de référence pour tous les acteurs qui désireront intervenir dans le secteur de la Protection Sociale.

C'est dans cette perspective que la présente feuille de route est endossée par le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale afin de mettre en place un socle de protection sociale et de cheminer progressivement vers l'ultime objectif consistant à garantir le bien être social à la population congolaise.

Je m'en voudrais de terminer cette préface sans remercier particulièrement le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE dont la vision et la détermination qui l'accompagnent ont constitué les éléments moteurs dans l'élaboration de ce travail.

4

- Une grille d'indicateurs de performance pour le Conseil et la Direction du PNPS. Identifier une stratégie pour lier ces indicateurs au financement disponibles. Cette réflexion devra être réalisée avec les Ministères de budget et de finances et les partenaires techniques et financiers impliqués dans cette réflexion ;
- Vision commune de pilotage par l'ensemble des acteurs clés du processus de la réforme de la protection sociale et clarification du rôle et des responsabilités du PNPS dans le cadre de suivi de la première phase 2013-2015 du Plan Stratégique de la Protection Sociale.

4. Modalités pratiques

4.1 Rapport d'audit

Le rapport d'audit doit indiquer clairement l'opinion de l'auditeur. Il doit comprendre au moins les éléments suivants :

- La méthodologie suivie;
- La période couverte par l'opinion d'audit;
- La situation des ressources humaines (mouvement du personnel en considérant les orientations définies dans le décret portant créations du PNPS).
- Une évaluation du système de contrôle interne des différents projets
- Une analyse permettant d'identifier la manière dont l'équipe du PNPS a pu capitaliser ses forces et les opportunités disponibles dans son environnement direct (Ministère de tutelle et Gouvernement) et indirect (organisations de nations unies, les services de coopération et pays partenaires);
- Une description de toutes les faiblesses et les menaces susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs du PNPS;
- Des recommandations visant à neutraliser / éliminer les faiblesses et minimiser les menaces identifiées;

2.2 Objectifs spécifiques et activités

- Réaliser un diagnostic organisationnel du PNPS ; du Conseil et de la Direction du PNPS. Cet audit ne doit pas viser à réformer l'organigramme, mais à identifier des pistes d'amélioration du fonctionnement des entités.
- Dégager les orientations stratégiques et proposer des Indicateurs Clés de Performance pour le Conseil et la Direction du PNPS ;
- Développer au niveau de la Direction du PNPS des mécanismes de suivi et évaluation des performances de l'administration, des différents projets et du service logistique pouvant permettre de se rendre compte de l'évolution des résultats vers l'atteinte des objectifs fixés.

Autrement dit, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale recherche un appui pour lui permettre d'améliorer l'efficacité du management du Programme National d'appui à la Protection Sociale, en partenariat avec les autres acteurs clés impliqués.

III PRODUITS ATTENDUS

Le consultant proposera une courte méthodologie qui définira les produits attendus. Néanmoins, en termes de priorités les produits suivants sont attendus :

- Un rapport d'audit organisationnel synthétique contenant des recommandations claires sur les actions à prendre pour améliorer l'efficacité du pilotage du PNPS ;
- Une revue des procédures dans le domaine de la gestion administrative, la gestion des ressources humaines, la gestion du système d'informations et informatique depuis le démarrage du PNPS jusqu'au premier semestre 2012.

Mes remerciements s'adressent aussi au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Augustin MATATA PONYO, pour son appui substantiel aux activités visant l'atteinte des objectifs sociaux assignés au Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale.

Il en est de même de tous mes collègues membres du Gouvernement, particulièrement mes collègues Ministres membres du groupe thématique sur la protection sociale, sans lesquels ce travail n'aurait jamais vu le jour. Je pense ici, sans me formaliser sur le protocole, à ceux ayant en charge la Défense Nationale et Anciens Combattants ; l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ; la Santé ; l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique ; l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; les Affaires Sociales ; le Genre, Famille et Enfant, la Fonction Publique ; la Jeunesse, Sports, Culture et Arts etc.

Je remercie enfin, le professeur Philippe de LEENER pour l'apport déterminant de son expertise personnel à la réalisation de cet excellent travail dans un temps record avec, bien entendu, le soutien appréciable de nos partenaires, particulièrement celui de l'organisation internationale humanitaire CORDAID dont l'appui technique et financier a permis à l'ensemble de l'équipe qui a travaillé avec abnégation sur ce document, de produire ce résultat.

Que tous puissent trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance.


Modeste BAHATI LUKWEBO

Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale



Introduction

1.1. Contexte

A la suite de l'audit organisationnel et institutionnel du PNPS (Programme National d'Appui à la Promotion Sociale) réalisé en janvier 2013, un travail de planification a été entrepris avec à l'horizon deux cibles principales: (i) identifier, confirmer, au besoin consolider, les cibles stratégiques qui devraient mobiliser les efforts de tous les acteurs pour développer le secteur de la protection sociale et, fort de cet exercice, (ii) jeter les bases d'une feuille de route 2013 pour élaborer et lancer concrètement le plan de développement de la protection sociale (PDPS)¹.

1.2. Objectifs

- Etablir les grandes lignes d'une feuille de route à l'appui du processus de formulation d'un plan de développement de la protection sociale (PDPS),
- Proposer une première ébauche, les grandes lignes de l'architecture du PDPS.

1.3. Déroulement des travaux et méthodologie

Les travaux de planification se sont déroulés en trois grands moments:

- Phase d'analyse des grands défis et enjeux relatifs à la protection sociale en séance plénière: identification et confirmation de onze domaines prioritaires (lundi 11/03/13, avec une quarantaine de participants provenant d'horizons divers),

¹- Les termes de référence repris en annexe 1 rappelle les éléments clefs de ce travail.

La concrétisation de la politique nationale de la protection sociale suppose un certain nombre de conditions à savoir : une planification stratégique en matière de la protection sociale comme référence pour tous les acteurs qui interviennent dans ce secteur, une volonté politique inscrite dans la durée, un budget conséquent et une réglementation claire, ainsi qu'un renforcement de la cohésion sociale.

Par ailleurs, cette réforme importante nécessite un cadre institutionnel conséquent pour sa mise en œuvre. Depuis six ans, le Chef de l'Etat déterminé à promouvoir le bien-être de tous les congolais et toute personne résidant en RDC, avait décidé de créer un Programme d'appui à la protection sociale pour rendre effective la protection sociale pour tous. Faisant siennes les préoccupations du Chef de l'Etat, le Gouvernement de Son Excellence Matata MPONYO souhaite redynamiser ce programme en améliorant sa gouvernance et son leadership pour un appui conséquent aux différents acteurs et services impliqués dans la protection sociale. La réussite de cette action, exige du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale comme Ministère de tutelle, une démarche participative et une large consultation d'acteurs concernés. C'est dans cette vision de chose que le présent audit organisationnel et institutionnel du Programme National d'appui à la Protection Sociale est envisagé par Son Excellence le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

OBJECTIFS

2.1 Objectif général de la mission :

Contribuer à une meilleure gestion du processus de la réforme de la protection sociale par le renforcement organisationnel et institutionnel du Programme National d'appui à la Protection Sociale(PNPS).

Annexes

Annexe 1: Termes de référence

Contexte

Dans le cadre de l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement développe une deuxième génération du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2).

Dans le secteur de la Prévoyance Sociale, qui est un des secteurs prioritaires de la République Démocratique du Congo conformément à la vision du Chef de l'Etat, l'objectif est de garantir le bien-être social des populations par l'amélioration et l'extension de la couverture du système de la sécurité sociale. Pour y arriver, le Gouvernement met l'accent sur la mise en place du socle de protection sociale comme étape intermédiaire qui, par paliers, devrait permettre à la RDC de répondre progressivement aux critères de la convention (no 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), et d'autres conventions connexes de l'OIT.

Pour le Gouvernement, chaque congolais devrait d'ici 2025, pouvoir occuper un travail décent et bénéficier d'une réelle protection sociale selon les ressources disponibles et mobilisables.

Une Politique Nationale de la Protection Sociale est entrain d'être mise en place, elle va décliner la vision globale du Gouvernement pour la mise en place du socle de protection sociale conformément à la Constitution et aux engagements internationaux en rapport avec l'extension de la protection sociale.

- Phase d'approfondissement en groupe restreint (du 12/03 au 14/03/13 avec 16 participants),
- Phase de consolidation (restitution, discussion et validation) en plénière (vendredi 15/03/13, avec une quarantaine de participants).

Les travaux ont alterné des activités en plénière et en petits groupes de manière à multiplier les opportunités d'échanges et de prises de parole. Le nœud de la méthode a été élaboré autour de l'idée qu'il convenait lancer le travail avec un large groupe d'acteurs mais que, pour approfondir et aller dans le détail, il était préférable de mobiliser un groupe restreint choisi parmi les membres du grand groupe. Par contre, une fois les travaux de ce groupe restreint étaient prêts, il fallait revenir vers le grand groupe pour les porter à la discussion et pour les valider largement. L'annexe 2 donne les détails des activités jour après jour.

Pour faciliter la conduite de ces travaux, un compte rendu écrit capitalisant le noyau dur des résultats a été produit chaque jour et diffusé chaque matin permettant ainsi à chacun et chacune de disposer sous les yeux des principales ressources pour poursuivre leurs efforts. C'était aussi l'occasion de les enrichir et les valider une fois de plus.

1.4. Structures du rapport

Le rapport est divisé en 4 chapitres. Outre ce premier chapitre qui introduit sommairement le propos, le chapitre 2 livre les résultats des investigations menées en plénière pour recomposer le paysage des grands défis dans le domaine de la protection sociale en RDC. Le chapitre 3 présente une ébauche de ce que pourrait être le PDPS. Cette ébauche servira de point de départ pour les travaux en 2013. Le chapitre 4 capitalise les grands pas d'une feuille de route pour le secteur de la protection sociale. La feuille de route a pour point d'arrivée, en

2013, la production du PDPS et les conditions de sa mise en route pour 2014.

1.5. Limites

Les éléments de planification livrés ci-dessous ne couvrent pas toutes les rubriques classiquement attendues dans un exercice de planification. C'est ainsi que le lecteur ne trouvera pas ici un cadre logique pleinement rédigé avec, en soutien d'un objectif général, un objectif spécifique, des résultats attendus, des indicateurs, des sources de vérification, des risques et hypothèses, des périodes concernées, des parties prenantes avec un partage des responsabilités, une affectation des ressources,... Ni pour la feuille de route, ni pour l'ébauche de PDPS.

Les raisons de cette limite tiennent aux choix qui ont été faits endéans le budget temps imparti. Notamment le choix de travailler avec un groupe, certes restreint, mais accueillant tout de même chaque jour entre quinze et vingt de représentants d'organismes divers. Notamment, aussi, le choix de prendre le temps de consolider une feuille de route valable pour l'ensemble du secteur comme préalable pour y ancrer solidement une ébauche de PDPS. En somme, deux exercices de planification ont été combinés dans un même moment de travail.

Une autre raison de cette limite, non des moindres, tient dans la volonté de faire valider en plénière les travaux par un grand nombre d'acteurs actifs dans le secteur de la protection sociale. Cette approche participative ne permettait pas d'aller loin dans les détails de la planification. Par contre, elle a permis de mobiliser l'intérêt et, nous l'espérons, de renouveler l'engagement d'une grande diversité d'opérateurs finalement peu habitués à accorder leurs violons alors que pourtant ils jouent dans la même symphonie.

Les conclusions de l'évaluation conduiront, le cas échéant, à **ajuster** les dispositions prises par l'arrêté de 2013 portant création du comité de pilotage de la protection sociale et de son secrétariat technique.

Etape 11 : Echéance fin 2013

Une **version consolidée du PDPS**, prenant en compte tous les résultats de la table ronde nationale est formulée et largement diffusée.

Dans la foulée, un cadre de mise en œuvre (**plan opérationnel**) et un **budget** sont validés en même temps que les conditions de faisabilité sont assurées.

Etape 12

Un dispositif de **suivi** (monitoring) du PDPS est conçu et mis en fonction. Il est question ici d'un suivi "intelligent", c'est-à-dire pas simplement le suivi opérationnel (réalisé, analyse des écarts) ou budgétaire mais aussi le suivi des effets de transformation chez les acteurs de la protection sociale et dans la société congolaise.

Un dispositif d'**évaluation interne et externe** des réalisations et des résultats du PDPS mais aussi des effets et des impacts est identifié et mis en place.

Etape 13 : Echéance début 2014

Une **évaluation "compréhensive" du processus de réalisation de la feuille de route 2013** est réalisée dans le but de consolider la poursuite du processus de mise en œuvre du PDPS à la lumière de l'expérience 2013. L'idée clef ici est de tirer tous les enseignements de cette première année de fonctionnement du comité de pilotage pour fortifier la poursuite du processus d'appui et de suivi à la réalisation du PDPS.

2. Grands défis et enjeux de la protection sociale en RDC. Paysage d'ensemble

Tous les enjeux qui sont soulignés ci-après visent ultimement le même **but**, à savoir le développement du **bien-être humain** en RDC, tant pour les hommes que pour les femmes, en ville comme dans les campagnes, quelle que soit la catégorie sociale, l'appartenance ethnique, la préférence religieuse,....

Ces défis reposent sur un préalable irréductible: **la paix et la sécurité** des personnes et de leurs biens, sans lesquels le bien-être n'est qu'une chimère.

Les travaux ont mis en évidence **onze (11) enjeux** qui correspondent à autant de défis. Remarquons que ces défis ou enjeux ne font que confirmer ceux qui avaient déjà été mis en lumière lors de travaux précédents initiés en RDC ces dernières années, et notamment à l'occasion des travaux de préparation de la loi sur les mutuelles ou de la formulation du code de la sécurité sociale de même que lors des travaux récents du Conseil National du Travail tenu à Kinshasa du 19 au 22 Novembre 2012. Ces défis viennent en quelque sorte en rappel pour constituer le paysage dans lequel prendront place les éléments de planification plus précis qui seront travaillés par la suite. Tous les efforts entrepris dans le domaine de la protection sociale devront contribuer à les relever d'une manière ou d'une autre.

Nous les exprimons dans les termes et avec la sensibilité que les participants de l'atelier ont privilégiée. Notons que, s'ils sont numérotés, ils ne sont pas forcément classés par ordre d'importance. La numérotation est donc indicative².

² Les défis ont en général été rédigés au moyen de verbes d'action à la forme infinitive, pour leur donner du "tonus" et pour souligner qu'ils appellent des actions et des initiatives créatives.

(1) **Défi de l'engagement:** la *volonté politique* du Gouvernement et dans son sillage celui de *l'engagement continu de l'Etat et de ses agents* est un fondement incontournable. D'où l'importance de disposer d'une *politique nationale* clairement affirmée et formulée dynamiquement, une politique qui peut s'ajuster aux évolutions, idéalement de manière anticipative, une politique qui est traduite en programmes, pratiques et actions concrètes. Toutefois, l'engagement de l'Etat tout comme la volonté politique seront d'autant plus solides et permanents qu'ils feront écho à l'engagement et à la volonté de tous les Congolais, quels qu'ils soient, hommes et femmes, urbains et ruraux, jeunes et âgés. L'engagement doit être partagé par toutes les catégories et familles d'acteurs.

(2) **Défi de l'universalité:** Cibler *toutes les couches de la population congolaise*, le secteur informel comme le secteur formel, les ruraux autant que les urbains, les femmes au même titre que les hommes, les jeunes autant que les âgés, les chômeurs de même que les travailleurs, les migrants autant que les sédentaires, les travailleurs du secteur public (notamment les agents de l'Etat) avec autant de soin que ceux du secteur privé... ce qui suppose, entre autres choses, d'étendre la protection sociale à tous ceux et à toutes celles qui travaillent, quel que soit le secteur de l'économie où ils sont employés. Ce défi suppose, d'une part, qu'on ne fasse pas de différence entre les Congolais et, d'autre part, qu'on privilégie autant que possible les mécanismes de péréquation et de **mutualisation**, ce qui implique que le principe de solidarité soit posé d'emblée comme un fondement.

(3) **Défi du financement:** Assurer le *financement durable de la protection sociale*. Cet enjeu est fondamental et représente un des défis les plus exigeants. Il suppose la création de nouvelles ressources autant que la saine gestion des ressources déjà existantes. Ce défi exige aussi de s'attaquer aux racines et aux mécanismes qui génèrent la faible disponibilité des ressources financières. Il exige également

Etape 7 : Echéance septembre 2013

Un **projet de plan** pour le développement de la protection sociale en RDC (le PDPS) est élaboré

Un **projet de budget** pour la réalisation du PDPS est élaboré.

Un projet de budget du PDPS pour l'année 2014 est introduit de manière à être inscrit au **budget national de l'année 2014**.

Le projet de plan est inscrit dans le **PAP-CDMT** (plan d'action prioritaire / cadre de dépense à moyen terme)

Etape 8

Les **conditions de mise en œuvre et de faisabilité** du PDPS sont examinées : la faisabilité opérationnelle et technique, mais aussi la faisabilité financière, institutionnelle,...

Une analyse approfondie des **préalables** et des **risques** est réalisée.

Etape 9 : Echéance en octobre 2013

Le projet de PDPS est présenté et mis en discussion au **groupe thématique de la protection sociale**

Etape 10 : Echéance novembre 2013

Le PDPS est validé dans le cadre d'une **table ronde nationale** mobilisant toutes les familles d'acteurs.

notamment ceux qui seront appelés à participer directement aux travaux de la table ronde nationale prévue en fin 2013.

Etape 4: Echéance juillet-août 2013

Un **diagnostic sectoriel** est mis en œuvre pilier par pilier : en pratique, un inventaire compréhensif⁶, quantitatif et qualitatif est réalisé. L'inventaire vise particulièrement les éléments suivants :

- Les **problèmes**, difficultés et obstacles à résoudre par la mise en œuvre de la protection sociale,
- Les **ressources** ou **potentialités** qu'on pourra mobiliser ou activer à l'appui de la réalisation de la protection sociale,
- Les **initiatives** et **innovations** menées en RDC pouvant inspirer la protection sociale.

Etape 5 : Echéance août 2013

La vision actuelle de la protection sociale en RDC est **mise en discussion** à la lumière des résultats du diagnostic sectoriel pilier par pilier.

Etape 6: Echéance septembre 2013

La vision actuelle de la protection sociale en RDC est **enrichie** à la lumière des résultats apportés par le diagnostic sectoriel pilier par pilier.

6- Par l'expression "inventaire compréhensif", on précise que le but de l'inventaire n'est pas seulement d'identifier, de localiser et de classer les éléments par catégories, il s'agit aussi, en outre, de les comprendre (d'où ils proviennent, quels sont leurs effets là où ils ont été trouvés, pourquoi se retrouvent-ils là où on les a trouvés, comment expliquer leurs caractéristiques et leurs effets,...)

de s'attaquer aux fondements de la pauvreté extrême, en ville et dans les zones rurales. Il demande de mobiliser toutes les ressources et de les utiliser de la meilleure manière, par exemple celles récemment créées par le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS).

- (4) **Défi des revenus**: La possibilité de financer durablement la protection sociale repose en grande partie sur la possibilité offerte à chacun et chacune d'accéder à un *revenu décent*, que ce soit pour ceux qui sont en activité ou pour ceux et celles qui ont atteint l'âge de la retraite. Ce défi est strictement dépendant des **deux grands défis économiques** face auxquels la RDC est placée, véritables clefs du développement de l'économie, à savoir (i) le défi de **créer de la richesse** autant que les activités susceptibles de générer cette richesse et (ii) le défi de la **juste redistribution de ces richesses** à l'échelle du pays et parmi toutes les catégories sociales. Une des voies de cette redistribution passe, notamment, par la **création d'emplois pour les jeunes**.
- (5) **Défi de la diversité des besoins**: Couvrir progressivement *l'ensemble des risques et des besoins* qu'il conviendrait d'inventorier et de cartographier rigoureusement. Que ce soit en matière de couverture des risques professionnels, de protection de la maternité pour toutes les femmes, de protection sociale des retraités, de gratuité de l'enseignement de base, de garde des enfants en bas-âge,....
- (6) **Défi de l'accès aux soins de santé**: Garantir à tous et à toutes, l'accès durable, à des *soins de santé de qualité et à un coût raisonnable*. Certes la santé ne constitue qu'un des besoins de protection sociale, mais elle représente certainement un des défis les plus sensibles en matière de protection sociale en RDC. Aujourd'hui, il est loin, très loin, d'être approchés. Il rencontre la préoccupation de nombreux Congolais en quête de soins de santé au niveau le plus élémentaire.

(7) **Défi de la fonctionnalité du cadre juridique:** Créer, rendre applicable, faire appliquer mais également faire évoluer un *cadre juridique* adéquat. L'enjeu ici est non seulement de produire et de rendre disponibles les textes et instruments mais aussi celui de faire respecter – et donc faire appliquer – les normes relativement à la protection sociale, au besoin en contrôlant et sanctionnant. Ce défi est particulièrement nécessaire à relever du fait de l'inadéquation et de la vétusté de réglementations actuellement en vigueur qui datent parfois de l'époque coloniale.

(8) **Défi de la coordination:** Coordonner les diverses initiatives prises dans le domaine de la protection sociale, notamment pour mettre fin aux contradictions, aux tensions, aux rivalités ou même aux conflits qui surgissent parfois entre les multiples acteurs et opérateurs dans le sillage des actions privilégiées par les Ministères les plus concernés (qui souvent ont chacun leurs feuilles de route, leurs plans stratégiques, leurs mesures,...). Ce défi exige de mettre fin aux chevauchements de prérogatives entre les structures concernées, de rechercher des synergies, de développer des partenariats entre les divers partenaires actifs dans le secteur de la protection sociale de façon à ce que chaque intervenant puisse donner le meilleur de ce qu'il peut faire.

(9) **Défi de la connaissance et de l'intelligence des situations:** Connaître la *diversité* des terrains et des problématiques y relatives, la diversité des situations et des possibilités,... Connaître mais également comprendre l'origine de cette diversité, ses effets, les dynamiques auxquelles elle donne vie. En pratique, ce défi invite à établir l'inventaire, dresser le bilan mais aussi à évaluer l'existant, c'est-à-dire les lois, les acteurs, les pratiques, les initiatives, les problématiques... dans toute leur singularité sur toute l'étendue du territoire congolais. Il pousse aussi à "se tenir à la page", c'est-à-dire à s'informer de ce qui se fait à l'internationale, à découvrir ce qui est expérimenté chez les autres, avec succès ou dans l'échec (et pourquoi?). Mais, pour que ce travail soit à la hauteur des défis congolais, il

Un certain nombre de grandes étapes devront baliser le travail entrepris sous l'égide de la feuille de route en 2013. Le processus devra aboutir à finaliser la Politique Nationale de Protection Sociale et le Plan Stratégique de Protection Sociale. Les deux documents importants du secteur seront validés dans une Table ronde nationale à la fin de l'année 2013. Ci-dessous, les principales étapes du processus. Pour donner du tonus, nous les rédigeons dans le style d'un résultat attendu.

Etape 1 : Echéance juin 2013

Définir d'ici fin juin 2013, le mode opératoire du processus par le Secrétariat Général à la Prévoyance Sociale et les différents programmes spécialisés:

- La **composition** des équipes techniques,
- Les **missions** et prérogatives,
- La **durée** de différentes étapes du processus,
- Ses **ressources** de fonctionnement,
- Le mode de rapportage et les modalités de **redevabilité**,
- Les dispositions d'**arbitrage** en cas de désaccord ou de blocage

Etape 2: Echéance mi-juin 2013

Le secrétariat technique est opérationnel.

Un **budget** pour le fonctionnement du secrétariat technique mais aussi pour la mise en œuvre et la bonne marche des activités de la feuille de route est établi. Les ressources financières sont dégagées en conséquence et dans le temps.

Etape 3

La **vision actuelle** en matière de protection sociale est connue. En particulier, toutes les mesures sont prises pour la faire connaître auprès des acteurs de la protection sociale,

4. Esquisse d'une feuille de route de la protection sociale pour l'année 2013

Le point de départ consiste à préciser les acteurs. La note de politique générale de la sécurité sociale précise d'emblée plusieurs éléments qu'on doit considérer comme acquis: (i) les travaux se feront sous la présidence de son **Excellence le Ministre de l'ETPS**, ils seront pilotés par le **Comité de Pilotage de la Protection Sociale** (CPPS) et concrètement mis en œuvre par le **Secrétariat technique** du CPPS.

4.1. Le Secrétariat Technique

Il sera composé autour de la DEP / PS. Il pourra accueillir des experts nationaux ou internationaux sur des matières précises. Il bénéficiera de l'appui de partenaires bi- ou multilatéraux compétents en matière de protection sociale.

Sa mission se décline en quelques termes:

- **Coordonner au quotidien la réalisation** du processus en 2013,
- Assurer toute la **gestion logistique**, notamment la mobilisation de l'expertise ponctuelle,
- Faire largement connaître l'état d'avancement des travaux de la feuille de route (garantir une **large publicité** au processus),
- Créer et animer une base de données dynamique (évolutive) et accessible.

4.2. Les 13 étapes du processus en 2013

doit s'agir d'une connaissance "intelligente", c'est-à-dire une connaissance qui met l'accent sur l'intelligibilité (comprendre le pourquoi et le comment) et sur l'esprit critique.

- (10) **Défi de la compétence**: Mettre à niveau l'ensemble des intervenants pour qu'ils aient des compétences à la hauteur des enjeux, ce qui suppose de les former et de développer leurs "savoir entreprendre" autant que leurs savoirs et savoir faire en matière de protection sociale.
- (11) **Défi de l'information à la portée de tous**: Mettre à la disposition de tous les concernés une information de qualité expliquant clairement ce qu'est la protection sociale en RDC et surtout à quels droits et à quels devoirs elle correspond, comment y avoir accès, qui qu'on soit, où qu'on soit,...

3. Ebauche d'un plan de développement de la protection sociale en RDC

Après avoir esquissé le paysage des grands défis en matière de protection sociale en République Démocratique du Congo, il a été procédé à un inventaire de ce que les différentes familles d'acteurs entreprennent, ou envisagent d'entreprendre, en matière de protection sociale. L'idée était de repérer et ainsi de mettre en lumière les principales initiatives et priorités poursuivies en matière de protection sociale par les différentes parties prenantes. L'intention était ainsi de réunir un maximum de ressources pour enrichir la feuille de route en matière de protection sociale. Les travaux se sont poursuivis en groupe restreint avec des représentants de diverses composantes de la société congolaise. En bout de course, ce groupe restreint à identifier les grandes lignes directrices d'une feuille de route stratégique pour le secteur de la protection sociale sur la base de laquelle sera formulée au chapitre suivant l'esquisse d'un plan pour le développement de la protection sociale en RDC (noté PDPS dans la suite du texte).

Plusieurs ministères interviennent dans le secteur de la protection sociale en RDC. A leurs côtés, d'autres acteurs non gouvernementaux prennent des initiatives de nature diverse. Chaque représentant a donc fait état de tous les éléments ou expériences pouvant inspirer l'élaboration d'une feuille de route pour le secteur. Sept ministères ont pris activement part à la réflexion à travers un ou deux de leurs représentants (Intérieur, Affaires Sociales, Santé, Défense Nationale, Fonction Publique, Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, Finance) auxquels se sont joints des représentants de mutuelles, d'organismes travaillant à leurs côtés, l'Institut Nationale de Sécurité Sociale, ainsi qu'un représentant de la FEC.

Le travail s'est déroulé suivant un même schéma tout au long de la seconde journée et durant la matinée de la troisième :

- compétences nécessaires à l'application efficace de la protection sociale.
- A2 Identifier les besoins en formation dans le domaine de la protection sociale.
- A3 Elaborer les modules de formation conformément aux besoins identifiés.
- A4 Formuler des références de compétences (référentiels professionnels) pour les métiers de la protection sociale.
- A5 Concevoir un projet interuniversitaire en matière de la protection sociale.

- Organiser des groupes thématiques propres à chaque pilier de la protection sociale
- Identifier les stratégies ou mécanismes innovants pour la mobilisation de fonds afin de garantir le financement de la protection sociale,
- Comprendre les mécanismes qui aboutissent à générer les inégalités et les ruptures,

Pilier 5 : Renforcement des capacités, développement des compétences

Objectif spécifique :

Renforcer les capacités, développer des compétences de tous les intervenants du secteur de la protection sociale

Résultats :

- R 1 : Les **préalables institutionnels et professionnels** pour le développement des compétences dans la protection sociale sont reconnus et rencontrés.
- R 2 : **L'inventaire des besoins de formation** des opérateurs de la protection sociale et des ressources pour y répondre est réalisé et traduit en dispositifs et programmes de formation adéquats, accessibles et continus.
- R 3 : Les institutions actives dans la protection sociale sont dotées de **ressources matérielles** conséquentes et performantes.
- R 4 : Un **cursus de formation** dans les métiers de la protection sociale est mis en place et reconnu formellement.

Grandes catégories d'activités :

A1 Prendre les mesures pour que les acteurs, tant individuels (les agents ou opérateurs) que collectifs (institutions) mettent en œuvre des capacités et démontrent des

après une phase de préparation individuelle, en binômes ou en petit groupe, selon les cas, les représentants de chaque institution ont mis en valeur deux types d'apports: (i) une synthèse des activités ou initiatives déjà menées par leur institution en lien plus ou moins direct avec la protection sociale, (ii) une synthèse des priorités privilégiées – ou à privilégier – pour promouvoir ce secteur du point de vue de leur institution.

A la suite des échanges, un certain nombre de pistes ont été dégagées pour élaborer ce que pourrait devenir un plan de développement de la protection sociale en RDC. Nous réunissons ci-dessous les différentes pistes qui ont été identifiées et retenues lors des travaux. A ce stade du travail, ces pistes n'ont pas encore été définitivement classées par ordre de pertinence ou de priorité³. Ce sont donc des idées qui seront reformulées, réorganisées, regroupées, condensées,... dans la suite du processus.

3.1. Structure de l'ébauche de PDPS

Les acteurs en charge d'animer le processus de la feuille de route devront **finaliser** cette ébauche et **rendre opérationnelle** sa mise en œuvre. Dans ce qui suit, les éléments suivants ont été réunis:

- Un **objectif général**
- **Cinq (5) piliers** formulés à la manière d'autant d'objectifs spécifiques :
 - Gouvernance
 - Conditions et faisabilité des prestations
 - Financement
 - Recherche, développement et innovation
 - Renforcement des capacités

3- Nous soulignons cependant que un certain nombre de priorités d'action que le METPS avaient déjà identifiées par ailleurs ont été reprises dans cette liste. Il n'est donc nullement question de faire table rase des travaux récents ou encore en cours au sein du METPS, bien au contraire.

- Pour chaque piliers, des **résultats attendus** et à leur appui des **activités**.

Ces piliers n'ont pas été choisis au hasard. La **gouvernance** s'imposait d'elle-même en ce sens que la protection sociale a besoin d'orientations claires et de structures de pilotage. La **faisabilité** des prestations est nécessaire pour ne pas s'aventurer sur des voies sans issues. Le **financement** est une condition sine qua non de la protection sociale, un financement durable et qui mobilise toutes les couches de la population congolaise à hauteur de ce que chacun, chacune est capable d'apporter. La recherche et l'innovation s'avèrent incontournables, particulièrement une **recherche** qui se veut compréhensive, c'est-à-dire qui cherche des réponses au pourquoi des situations qu'elle découvre. **L'innovation** repose sur le pari que les Congolais sont capables d'inventer leurs propres solutions en matière de protections sociale, au besoin en tirant profit d'expériences ou de savoir faire étrangers. Enfin, pour mener à bon port les initiatives de protection sociale, il faut des professionnels, d'où ce cinquième pilier dévolu au **renforcement des capacités**.

3.2 Objectif général

Il est extrait de la note de politique générale de la sécurité sociale, dont il décline la vision :

Garantir à toutes les couches de la population une couverture de protection sociale efficace d'ici 2025

L'objectif général est ambitieux, certes, mais nullement hors de portée pourvu que la volonté politique et l'engagement de tous les acteurs – mais aussi des bénéficiaires – soient au rendez-vous.

3.3. Cinq grands piliers : première esquisse

- A5 Elaborer et généraliser les démarches **cartographiques compréhensives**, par exemple une cartographie des dynamiques de vulnérabilisation⁵ et des interventions destinées à l'atténuer ou l'éradiquer.
- A6 Identifier, tester et développer les approches, dispositifs ou pratiques qui permettent de **repérer les indigents** et de manière générale les catégories sociales les plus susceptibles d'être soutenues par les progrès en matière de protection sociale.
- A7 Garantir le **réalisme** (durabilité et faisabilité) dans le choix des prestations de protection sociale.
- A8 Inventorier les **initiatives innovantes** en matière de protection sociale, que ce soit dans l'espace nationale ou à l'internationale.
- A9 **Autres activités** à envisager :
 - Identifier et dénombrer les catégories de personnes vulnérables par province,
 - Identifier et analyser les causes et mécanismes de la vulnérabilité par secteur,
 - Identifier les approches pour réduire l'impact de la vulnérabilité,
 - Valider le programme National de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles,
 - Organiser la réflexion sur les causes et les modalités de la pauvreté (Enquêtes qualitatives sur les dynamiques de paupérisation).
 - Identification les dynamiques de vulnérabilisation propres aux différents groupes et catégories à risques (enfants, handicapés, personnes âgées, les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées,...)
 - Inventorier, caractériser et évaluer les mesures susceptibles de faciliter l'accès à la protection sociale,

5- On distingue ici entre "vulnérabilité" et "vulnérabilisation". La vulnérabilité désigne un état, celui d'être vulnérable. S'intéresser à la vulnérabilité revient à s'intéresser à un symptôme et à poser la question de comment on est vulnérable. La vulnérabilisation" est un processus, celui qui consiste à devenir vulnérable. Mettre l'accent sur la vulnérabilisation revient à s'attacher à comprendre comment on devient vulnérable (quelles causes mais aussi quels mécanismes pour mettre ces causes au travail). Travailler sur la vulnérabilisation conduit à privilégier la lutte contre ce qui *produit et entretient durablement* le fait de devenir vulnérable (voir à ce sujet De Leener, 2005 et 2008). C'est pourquoi l'accent doit être placé sur les *dynamiques de vulnérabilisation*, et non pas sur la vulnérabilité en tant que telle, ce qui revient à placer la priorité, non pas sur les maux en tant que tels, mais sur ce qui produit et durabilise les maux.

qui inspirent des mesures de protection sociale et qui fortifient des **changements sociétaux** (comportements, mentalités, pratiques,...).

R4 : Des pratiques, dispositifs, mesures et instruments **innovants** dans le domaine de la protection sociale sont identifiés, expérimentés, validés et diffusés.

Grandes catégories d'activités :

A1 Mener des **recherches sur l'origine des dysfonctionnements** ou des obstacles structurels. Par exemple, comprendre comment, dans l'administration congolaise, les dysfonctionnements se créent et s'opèrent, comment ils en viennent parfois à devenir la règle, quelle est leur origine et les fondements de leur "efficace" durabilité. Par exemple, comprendre ce qui, dans la société congolaise, empêche la solidarité de se développer, ou d'une manière plus positive, examiner comment, en RDC, tout en promouvant la protection sociale, on peut aussi promouvoir aussi la culture de la solidarité? Autre exemple de question importante: comment (re)connecter la réflexion qui réforme la protection sociale en RDC à la réflexion sur le fonctionnement actuel de l'économie congolaise, ses structures, ses dynamiques, sa rationalité, ses effets, ou encore,...? Autant de questions cruciales à éclairer et qui exigent une véritable capacité de recherche⁴.

A2 Développer les **ressources statistiques** nécessaires aux décideurs et aux prises de décision (par exemple, structures des coûts des prestations de protection sociale, données démographiques,...)

A3 Identifier les pratiques, mesures et organismes susceptibles de faciliter le **recensement biométrique de la population**.

A4 Capitaliser les expériences de **recensement biométrique** entreprises aux différentes échelles (locales ou nationales), en tirer et faire connaître les leçons.

4- Relire à ce sujet la postface du rapport de l'audit organisationnel et institutionnel que nous avons publié en janvier 2013. Notons cependant, pour éviter tout malentendu, qu'il ne s'agit pas ici de recherche au sens universitaire, il s'agit de recherches directement articulées sur les besoins d'une action éclairée.

Nous déclinons ci-après les premiers éléments pouvant aider à élaborer la charpente du futur PDPS. Pour chaque pilier, nous formulons un objectif spécifique, des résultats et des grandes catégories d'activités.

Pilier 1 : Gouvernance efficace et éclairée de la protection sociale

Objectif spécifique :

Mettre en œuvre un dispositif, des modalités et des instruments pour une gouvernance efficace et clairvoyante de la protection sociale

Résultats :

R1 : La **vision et les missions** de la protection sociale dans toute la RDC encadrent sa mise en œuvre et sont mises à jour en fonction des situations et évolutions.

R2 : Les **cadres juridique, normatif et opérationnel**, notamment les dispositifs de régulation, de gestion et de suivi des mesures propres à l'application de la protection sociale dans toute la RDC, sont efficacement déployés.

R3 : Les dispositions, mesures et structures de la protection sociale sont largement **vulgarisées** et font l'objet d'un **lobbying** permanent.

R4 : Les dispositions, mesures, instruments, méthodes et structures pour **contrôler** et, le cas échéant, **sanctionner** sont installés et mis en application.

R5 : Les autorités et structures en charge de la mise en œuvre de la protection sociale **rendent régulièrement des comptes**.

R6 : **La coordination, l'harmonisation et les alliances synergiques intersectorielles** sont effectives.

Grandes catégories d'activités

- A1 Exercer un **lobbying** auprès des institutions concernées, développer les capacités de conduire un lobbying efficace dans le but de soutenir la volonté et l'engagement des acteurs concernés, notamment les dirigeants. Les échanges ont pointé du doigt, particulièrement, le lobbying qu'il conviendrait de mener dans le court terme auprès des élus pour que les textes désormais approuvés au niveau du CNT et du Gouvernement soient promptement débattus et validés au Parlement.
- A2 Elaborer les **mesures d'application** du code de la sécurité sociale et de la loi sur les mutuelles, de sorte que les lois votées ne restent pas sans suite concrète.
- A3 **Vulgariser** auprès de toutes les populations concernées les lois portant sur le code de la sécurité sociale et sur les mutuelles. Faire (re)connaître ces lois et faire prendre conscience à leurs bénéficiaires le potentiel de progrès que ces deux lois représentent pour eux. Les efforts de vulgarisation devraient aussi, entre autres choses, s'efforcer de promouvoir une "culture" de la solidarité (et ainsi prendre ses distances avec une version traditionnelle largement répandue RDC qui confine la notion de solidarité au registre du "donnant donnant").
- A4 Identifier, expérimenter, développer des mécanismes, dispositifs, instruments et pratiques de **contrôle et de sanction** à l'encontre de ceux et de celles qui n'appliquent pas, détournent ou entravent les lois relatives à la protection sociale.
- A5 Améliorer et garantir la **qualité des prestations** dans le domaine de la protection sociale.
- A6 Développer les mécanismes de **redevabilité** et de manière plus large toutes les mesures propres à rendre la **gestion** efficace et sûre.
- A7 Développer les dispositifs, instruments et méthodes de **suivi et d'évaluation** adaptée au secteur de la protection sociale.
- A8 **Finaliser le cadre juridique** général et créer les conditions de son évolution au regard de la transformation de la

- A6 Accompagner les institutions, publiques ou privées, dans l'identification et la mise en œuvre des mesures les plus appropriées de **mise à la retraite**.
- A7 Faciliter l'**opérationnalisation du FNPSS** et son intégration harmonieuse parmi les dispositifs de protection sociale pour que cet instrument s'inscrive synergiquement en appui de la note de politique générale de protection sociale et du code de la sécurité sociale.
- A8 Etendre le **régime contributif** existant à toutes les personnes ayant une capacité contributive aux agents et fonctionnaires de l'Etat, aux travailleurs indépendants, aux policiers et militaires, aux travailleurs du secteur informel et des milieux ruraux

Pilier 4 : Recherche et développement en soutien à la décision et à l'innovation

Objectif spécifique :

Développer les dispositifs de recherche et de capitalisation des expériences en soutien à la décision et en appui de l'innovation dans le secteur de la protection sociale

Résultats :

- R1 : Un **système national d'information** sur la protection sociale est mis en activité au service de l'ensemble des acteurs de la protection sociale en RDC (évaluation, observatoire, revue annuelle du secteur,...).
- R2 : Une **cartographie compréhensive de la vulnérabilité** de la population congolaise est réalisée et effectivement utilisée pour consolider les mesures de protection sociale.
- R3 : Les **causes et l'origine de la vulnérabilité** de même que les **mécanismes** qui la font durer en RDC sont mises en lumière par des **recherches quantitatives et qualitatives**

pour consolider et durabiliser le financement de la protection sociale.

- R3 : Les conditions institutionnelles pour une **gestion rationnelle et transparente** des ressources financières sont traduites en modalités et dispositifs concrets.
- R4 : Les mesures et dispositifs pour encourager et **soutenir la contribution financière des bénéficiaires** sont identifiées et généralisées.
- R5 : Les structures en charge de la protection sociale sont efficacement **financées** pour assurer leur fonctionnement et pour réaliser les prestations sociales qui leur incombent.
- R6 : Le **Fonds National de Promotion et de Service Social** (FNPSS) est mis en phase avec les stratégies, priorités et programmes de protection sociale.
- R7 : Les autorités et partenaires impliqués dans les actions ou dispositifs de financement de la protection sociale sont "**convertis**" aux défis de la pérennité et de la redevabilité.

Grandes catégories d'activités :

- A1 Développer la réflexion mais aussi l'expérimentation concrète de stratégies contributives capables d'améliorer le financement de la sécurité sociale et son accessibilité par le plus grand nombre (**innovations en matière de financement contributif**).
- A2 Animer la réflexion, la recherche mais aussi l'expérimentation de nouvelles ressources ou stratégies susceptibles de financer la protection sociale ou à tout le moins d'en améliorer significativement le **financement durable**.
- A3 Revoir **l'assiette des cotisations et les taux de cotisations** en matière de sécurité sociale.
- A4 Rechercher et privilégier les stratégies de **cofinancement** des mesures de protection sociale.
- A5 Rationaliser l'emploi des ressources et particulièrement faire la "**chasse**" aux **gaspillages** et "arrangements" réalisés aux dépens du Trésor public.

société congolaise (code de la sécurité sociale promulguée et mise en œuvre, loi sur les mutuelles promulguée et mise en œuvre, loi sur la couverture universelle promulguée et mise en œuvre, loi sur l'action sociale promulguée et mise en œuvre....).

A8 Autres activités à envisager :

- Elaborer et mettre en œuvre la réglementation en matière de la protection sociale (code de la sécurité sociale, loi sur les mutuelles),
- Finaliser l'élaboration de la politique nationale de la protection sociale,
- Elaborer les normes, les textes légaux et réglementaires et les vulgariser,
- Assurer le rôle de conception, de conseil, de coordination et de contrôle,
- Mettre en place des micro-assurances,
- Définir/mettre en place les normes en matière de protection sociale ;
- Vulgariser les normes.
- Mobiliser la population au tour de l'adhésion aux différents domaines de la protection sociale.

Pilier 2 : Faisabilité des prestations et qualité des services de protection sociale

Objectif spécifique :

Garantir les conditions de faisabilité des prestations et services de qualité en matière de protection sociale

Résultats :

R1 : L'ensemble des **conditions de faisabilité** de la mise en œuvre de la protection sociale dans tous les compartiments

de la société congolaise préalablement identifiées sont prises en charge par des mesures appropriées.

- R2 : Toutes les provinces de la RDC disposent d'un **personnel formé** dans le domaine de la protection sociale par rapport aux prestations prioritaires retenues
- R3 : La **qualité des prestations sociales prioritaires** est évaluée, contrôlée et garantie pour le plus grand nombre de la population congolaise.
- R4 : Des **dynamiques de concertation** de l'ensemble des acteurs concernés, particulièrement les acteurs de l'économie informelle, soutiennent l'universalisation de la protection sociale en bénéficiant de l'encadrement et du financement de l'Etat.

Grandes catégories d'activités

- A1 Privilégier toutes les orientations ou mesures qui conduisent à garantir un **revenu de base** à tous les Congolais et Congolaise.
- A2 **Comprendre** les raisons, "bonnes" et "mauvaises", pour lesquelles les acteurs actuellement absents ou hors de portée de la protection sociale, par exemple le secteur informel, se tiennent à l'écart des dispositifs formels de protection sociale, comprendre également les raisons ou mécanismes par lesquels ils s'en détachent, y résistent ou en sont exclus.
- A3 Identifier, inventorier, comprendre, faire le bilan des pratiques, mesures, dispositifs, arrangements et instruments populaires de prévention et de protection des risques socio-économiques (**protection sociale informelle**).
- A4 Identifier, expérimenter, valider, diffuser des stratégies concrètes qui visent à **élargir la protection sociale aux acteurs du secteur informel**, aux paysans et paysannes, aux éleveurs, sans négliger les indigents et ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté ou qui sont victimes d'exclusion... bref toutes les catégories d'acteurs qui aujourd'hui, pour une raison ou une autre, n'y ont pas accès.

- A5 Faciliter **la coordination, l'harmonisation, les alliances et l'opérationnalisation des initiatives** et dispositifs actifs dans le domaine de la protection sociale pour qu'ils s'inscrivent synergiquement – en toute harmonie – en appui de la note de politique générale de protection sociale et du code de la sécurité sociale.
- A6 Mettre en lumière les **coûts** et la **structure des coûts** des prestations de protection sociale (mener des activités qui permettent de comprendre comment les coûts s'établissent et pour quelles raisons de cette manière-là).
- A7 Etudier la faisabilité et identifier les premières priorités en vue de mettre en place le **socle de protection sociale**.
- A8 Organiser des **consultations** avec et entre les acteurs de l'économie informelle.
- A9 Organiser des **rencontres de concertation / réflexion** avec les acteurs de l'économie informelle pour dégager les modalités de collaboration dans le domaine de protection sociale

Pilier 3 : Financement durable des mesures de protection sociale

Objectif spécifique :

Assurer le financement durable des mesures, dispositifs, prestations et structures de protection sociale, et garantir sa gestion rationnelle et transparente

Résultats :

- R 1 : Un **inventaire des ressources financières** mobilisables à l'intérieur du pays et affectables à la protection sociale est réalisé.
- R2 : Un inventaire des **"gaspillages"**, des "dysfonctionnements financiers, des mauvais usages des ressources financières est approfondi et suivi de *mesures correctives* appropriées